



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de NADAILLAC DE ROUGE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CHASTRUSSE Francis, Maire.

Date de la convocation : 01/06/2023

Présents : M Francis CHASTRUSSE, Mme Christine BOSREDON, Mme Agnès REDOULOUX LEBRUN, M Stéphane PRUNIERE, Mme Florence LAFAGE, M Didier LAJUGIE, M Jean-Jacques LAJUGIE,

Représentés : MME Agnès EHRENFELD donne pouvoir à Agnès REDOULOUX LEBRUN
Mme Nathalie LEYDIS donne pouvoir à Francis CHASTRUSSE

Excusés : Mme Tatiana MIERMON, M Jean-Marc PARJADIS

Ordre du jour :

- Approbation du PV de la séance du 14/04/2023
- Désignation d'un secrétaire de séance.

1- Adhésion AGEDI (prestataire informatique)

2- Désignation d'un référent déontologie

3 -Questions Diverses

Monsieur le Maire demande à l'assemblée, de modifier l'ordre du jour en rajoutant un point :
Subvention à la commune de Payrac.

L'assemblée donne son accord à l'unanimité pour l'ajout de ce point

Le PV de la réunion du 14/04/2023 est approuvé à l'unanimité.

Madame Florence LAFAGE est désignée comme secrétaire de séance.

1- Adhésion AGEDI

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que malgré notre adhésion à AGEDI depuis 1994, et qu'il est notre prestataire informatique (logiciel de comptabilité, de cadastre, ...), Nous n'avons jamais délibéré dans ce sens.

En effet lors de l'adhésion c'est le SIVOM de PAYRAC qui à adhérer et nous remboursons une partie de la somme au SIVOM, par délibération du 24 janvier 1994 (le maire était président du SIVOM)

Aujourd'hui, le SIVOM n'existe plus (depuis la création de la Communauté de Communes Haute Bouriane en 2003), nous avons repris l'adhésion au nom de la commune, sans délibérer dans ce sens.

Aujourd'hui pour régulariser la situation nous devons délibérer pour adhérer.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés valide l'adhésion au Syndicat Mixte AGEDI, et de désigner Madame Christine BOSREDON comme délégué de la collectivité à l'assemblée spéciale du syndicat

2- Désignation d'un référent déontologie :

L'exposé de l'AMF étant très vague, le Conseil Municipal affirme que personne n'a le profil correspondant à la demande

3- Subvention à la commune de Payrac

Monsieur le Maire explique à l'assemblée, que Monsieur François Nadaud, Maire de la commune de Payrac, a contacté la commune, ainsi que huit autres, afin d'aider à l'installation d'un nouveau médecin, à la maison médicale de Payrac.

Il est question de payer les 4 premiers mois de loyers, du logement du futur médecin et de sa famille, soit 3800 euros.

Cette somme sera divisée par le nombre de communes acceptant le projet

La somme totale sera payée par la commune de Payrac, et les autres communes verseront une subvention à la commune de Payrac.

Le Conseil Municipal considère qu'il est essentiel de favoriser la venue d'un nouveau médecin, dont de nombreux patients résident dans notre commune.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte de verser une subvention à la commune de Payrac, pour aider à l'installation du nouveau médecin.

Le Conseil Municipal apprécie l'intérêt que les personnes éprouvent pour s'implanter sur notre territoire.

Questions Diverses :

Recensement de la Population : Monsieur le Maire informe l'assemblée que le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024, Madame RANOUIL Florence sera le coordinateur communal. Nous recherchons un agent recenseur de préférence habitant sur la commune, Monsieur le Maire demande aux conseillers d'y réfléchir.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20h00